

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture
030-24300643-20260618-A-G2026-06-120-AU
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

16 JUIL. 2026

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole



Thématique	Année	Mois	N°
A-G	2026	06	120

DECISION

SERVICE/DIRECTION : SERVICE PROTOCOLE / AUTOMOBILE	OBJET : Procédure de vente de 13 véhicules du parc automobile de Nîmes Métropole
---	---

Le **PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10,
VU la délibération A-G2026-02-002 du 14 avril 2026 portant élection du Président de Nîmes Métropole,
VU les délibérations A-G2026-03-002 et FIN2026-03-067 du 21 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Président dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée du mandat,

Vu l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques définissant par la négative le domaine privé mobilier des personnes publiques.

Vu l'article L. 2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques suivant lequel les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles applicables.

Considérant que Nîmes Métropole possède 5 véhicules PEUGEOT 107 immatriculés BF-862-XY, BF-846-XY, BA-382-KB, CP-487-VF, BA-563-KC 4 véhicules PEUGEOT 208 immatriculés FC-434-RB, ED-506-KX, FC-952-RB, FC-941-RB 1 véhicule PEUGEOT 308 immatriculé DW-687-CQ 2 véhicules PEUGEOT PARTNER immatriculés BC-792-BN, DG-273-KY et 1 véhicule RENAULT KANGOO immatriculé CA-924-KP faisant partie de son parc automobile et donc de son domaine privé mobilier,

Considérant que les véhicules sont vétustes et que le coût des réparations des véhicules est supérieur à leurs valeurs,

Considérant qu'à cet effet, NIMES METROPOLE souhaite lancer une procédure de vente auprès de la société NOUVEAUX GARAGES NIMOIS pour la cession des 13 véhicules légers pour un montant total de 16000 € TTC, la valeur nette comptable de chaque véhicule étant inférieure à 4 600 €,

OBJET : Procédure de vente de 13 véhicules du parc automobile de Nîmes Métropole**DECIDE**

Article 1 : De céder les 13 véhicules identifiés ci-après à la Société Nouveaux Garages Nîmois :

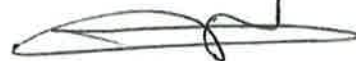
Marque	Modèle	Immatriculation	1 ^{ère} mise en circulation	Montant reprise
PEUGEOT	PARTNER	DG-273-KY	05/06/2014	1400 €
RENAULT	KANGOO	CA-924-KP	18/01/2012	2600 €
PEUGEOT	107	BF-862-XY	07/01/2011	400 €
PEUGEOT	107	BF-846-XY	07/01/2011	200 €
PEUGEOT	107	BA-382-KB	22/09/2010	400 €
PEUGEOT	107	CP-487-VF	14/01/2013	900 €
PEUGEOT	107	BA-563-KC	22/09/2010	500 €
PEUGEOT	208	FC-434-RB	20/12/2018	2300 €
PEUGEOT	PARTNER	BC-792-BN	22/10/2010	700 €
PEUGEOT	208	ED-506-KX	27/06/2016	2300 €
PEUGEOT	208	FC-952-RB	20/12/2018	1300 €
PEUGEOT	308	DW-687-CQ	29/09/2015	1600 €
PEUGEOT	208	FC-941-RB	20/12/2018	1400 €

Article 2 : Les cessions des véhicules susvisés donneront lieu à la constatation des écritures comptables et patrimoniales correspondantes dans les comptes de la collectivité, conformément aux dispositions budgétaires et comptables en vigueur.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions communautaires.

Fait à Nîmes le, **18 JUIN 2026**

Le Président,
Vincent BOUGET



VOIES DE RECOURS ET DELAIS

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage de la présente décision. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Président vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr